

N/REF : 3/06/2024 8H56 C:263794 I:33807
V/REF : ASTREINTE
V/Appel du Lundi 03/06/2024 a 8H56

MR GAILLARD PARTICULIER

**9 ALLEE DU HAMEAU BLANC
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 03 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 9 HAMEAU BLANC - MEYLAN - MR MME GAILLARD 06 66 82 23 75

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION (WC, SALLE DE BAIN ET CUISINE)
DEPUIS REGARD SUR LE TROTOIR - CONTRE PENTE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 1/06/2024 A 16H00

INTERVENTION EN ASTREINTE DEPUIS LE LOGEMENT

DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION WC - SALLE DE BAIN - CUISINE DEPUIS LE
REGARD LE TROTTOIR

PRESENCE D'UNE CONTRE-PENTE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.astreinte	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 10,00%	26,53
TOTAL T.T.C.En EURO	291,88

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN